

Délibération n°2024-05-06

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.7.1

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Plan d'action du Projet Alimentaire Territorial

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	65
Pouvoirs	10
Votants	75

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre 2024, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

**Gilles Barbe** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Calla Tony	à	Sandra Delibit	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Sauviat Jean-Marc	à	Michèle Valibus
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Talvard Françoise	à	Pierrick Cronnier
Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère	Ventadour Elisabeth	à	Yohann Fiancette
Ribeiro Sophie	à	Gilles Barbe	Vimon Barbara	à	Stéphanie Gautier

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Aubessard Anne-Marie ; Bauvy Claude ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Faugeron Guy (représenté) ; Granet Henri ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Rougerie Christine ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Soulefour Marie-Christine.

Le président explique que dans un diagnostic des dynamiques alimentaires sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté a eu lieu d'avril à septembre 2024. Le diagnostic a pris la forme d'entretiens individuels auprès des acteurs du territoire (associations d'aide alimentaire, agriculteurs, grandes surfaces et magasins spécialisés, établissements de restauration collective, etc.), de réunions de concertation avec des structures du territoire et des élus et d'un questionnaire diffusé aux habitants. Le diagnostic a permis de réaliser un état des lieux de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté et de recenser les initiatives locales en cours. Il a mis en avant les besoins des habitants et des professionnels du secteur afin de prioriser les enjeux sur le territoire.

Les principaux résultats obtenus ont permis de définir 3 axes prioritaires de travail :

- **L'accessibilité financière et physique à l'alimentation**
- **La valorisation de l'alimentation locale**
- **L'atteinte des objectifs de la loi EGalim en restauration collective**

De ces 3 axes prioritaires découlent les actions du plan d'action :

<b>AXE 1 : favoriser l'accessibilité financière et physique à une alimentation locale, durable, saine et de qualité pour toutes et tous</b>
Action 1 : favoriser l'accessibilité physique des habitants en améliorant l'accès aux points de vente et/ou aux associations d'aide alimentaire et en développant le transport collectif
Action 2 : accompagner financièrement et matériellement les associations d'aide alimentaires
Action 3 : favoriser la distribution de produits frais et locaux à destination des associations d'aide alimentaires en développant des partenariats avec des maraichers locaux
Action 4 : développer des partenariats avec les grandes et moyennes surfaces afin de diminuer les prix des achats pour les personnes à faible revenu
<b>AXE 2 : développer une alimentation locale pour mettre en valeur le travail des producteurs du territoire et garantir une autonomie alimentaire</b>
Action 1 : fédérer les acteurs locaux du système alimentaires et communiquer sur les initiatives locales existantes aux habitants
Action 2 : participer à la transition des systèmes agricoles
Action 3 : structurer le système agricole autour d'une mutualisation des moyens, outils et savoir-faire
Action 4 : Agir pour le maintien d'une activité d'abattage multi-espèces de proximité. Mener des travaux prospectifs pour maintenir l'activité et définir un projet d'avenir sur notre territoire d'élevage (étude de faisabilité en cours). L'objectif est double : mieux valoriser la production agricole et favoriser la consommation de viande locale. Public cible : acteurs de la filière viande de l'éleveur au consommateur en passant par les commerçants et acteurs de la restauration hors domicile. Moyens mis en œuvre : cheffe de projet Filières, financement de prestations de service intellectuelles.
<b>AXE 3 : agir en restauration collective pour atteindre les objectifs de la loi EGalim en concentrant les actions sur les thèmes de l'environnement et de la santé</b>
Action 1 : accompagner les établissements de restauration collective à la réduction du gaspillage alimentaire (diagnostic, formations)
Action 2 : former et sensibiliser le personnel de cantine aux objectifs de la loi EGalim (formation sur le fait-maison, la cuisine végétale, la réduction du plastique à usage unique)

Action 3 : mettre en place des actions pour atteindre les objectifs de la loi EGAlim (travailler sur les marchés afin d'améliorer l'approvisionnement local, améliorer la transparence vis-à-vis des convives)

Les structures ayant déjà fait part de leur soutien sur le projet par la signature d'une lettre d'engagement sont Interbio Nouvelle-Aquitaine, la Banque Alimentaire de Corrèze, la Fondation Jacques Chirac, ADEAR Limousin (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural), Bio Nouvelle Aquitaine, le Parc Naturel Régional de Millevaches, Ussel Accueil Solidarité (épicerie solidaire). Nous attendons d'autres retours de structures se portant partenaires : Terre de liens, la chambre d'agriculture, le CCAS d'Ussel (Centre Communal d'Action Sociale), l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse qui porte le PAT départemental, du Bleu dans le gris (épicerie solidaire de Meymac), le panier paysan.

Avec l'ensemble de ces éléments nous déposons une demande de labellisation « Projet Alimentaire Territorial » pour le territoire de Haute-Corrèze Communauté. La labellisation permettra de mettre en valeur les actions réalisées par la collectivité et par les acteurs du territoire sur les thématiques alimentaires, agricoles, environnementales, sociales et économiques. Les documents à fournir sont une présentation du projet, un plan d'action, une liste des partenaires et une preuve de leur engagement. La demande sera instruite par la DRAAF Nouvelle-Aquitaine (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) et offre, dans le cas où HCC est retenue, une labellisation de Niveau 1 pour 3 ans. Cette première étape n'impose pas la mise en place du plan d'action dans les 3 ans.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la demande de labellisation du territoire de Haute-Corrèze Communauté en Projet Alimentaire Territorial ;
- **APPROUVE** le plan d'action du Projet Alimentaire Territorial ;
- **APPROUVE** la liste des partenaires du projet.

A l'unanimité	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 décembre 2024

Le Président,  
Pierre Chevalier



**Délibération n°2024-05-06**



Envoyé en préfecture le 17/12/2024  
Reçu en préfecture le 17/12/2024  
Publié le   
ID : 019-200066744-20241212-20240506-DE

